

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

F+ - Facilement inflammable			Xn - Nocif	X		C - Corrosif		
F - Inflammable			E - Explosif			T - Toxique		
Xi - Irritant			O - Comburant			SC - Sans classement		

Version 1.0

Edition 2006

GREENSUN S.A.R.L.

Villa Celony
1175 Montée d'Avignon
13090 Aix en Provence

Téléphone: + 33 (4) 42.52.72.12

Télécopie: + 33 (4) 42.52.68.52

1. Identification du Produit

Désignation commerciale

Prochloraz

Détenteur de l'AMM

GREENSUN S.A.R.L. F- 13090 AIX-EN-PROVENCE

Didtributeur de la préparation

GREENSUN S.A.R.L. F- 13090 AIX-EN-PROVENCE

Service à contacter

Tél. 33(4)42.52.72.12 ; Fax.33(4)42.52.68.52

Types d'utilisation (pour plus de détails se reporter à la fiche technique)

Prochloraz est un fongicide pour la lutte contre les maladies des céréales. C'est un fongicide pénétrant. Il montre une absorption rapide et translaminaire. Il est très actif sur les maladies du pied, de la tige et de l'épis.

2. Composition/informations sur les composants

Nom de la substance :	Valeurs	N° CAS / N° EINECS	Symbole (s)	Phrase (s) R
Prochloraz	450 g/l	N° CAS [66747-09-5] N° EINECS 266-994-5	Xn N	22-50/53

3. Identification des dangers

Symbole (s)	Xn – Nocif
Phrases relatives aux dangers	R36/38 - Irritant pour le yeux et la peau. R48/22 : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Danger pour l'environnement	AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques.

4. Premiers secours

Premiers soins

Inhalation	Amener le sujet à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, faire appel à un médecin et montrer le document.
Contact avec la peau	Laver les zones touchées, à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, faire appel à un médecin et montrer le document.
Contact avec les yeux	Nettoyer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes.et consulter un médecin
Ingestion	Faire immédiatement appel à un médecin et montrer le document. Ne pas faire boire et ne pas faire vomir , surtout si le patient est pris de convulsions.

A l'attention du médecin :

Pas d'antidote spécifique. Les signes de toxicité sont essentiellement dus au solvant. Le risque de fausse route doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique. Si un lavage gastrique est effectué, recommander un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone, poudre, mousse.
Dangers spécifiques	En cas d'incendie, la fumée peut contenir des gaz toxiques (oxydes de carbone et d'azote)
Méthodes particulières d'intervention contre l'incendie	Porter un équipement de protection adéquat A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome
Autres recommandations	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles.	Tenir le public éloigné de la zone dangereuse Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou autres cours d'eau ou étendue d'eau. Prévenir les autorités, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public
Méthodes de nettoyage	Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec du sable ou un autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients puis, éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone avec de la terre ou autre produit non combustible. Éliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.

7. Manipulation et stockage

Stockage	Conserver hors de portée des enfants Protégé du gel Conserver à l'abri de la chaleur Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé
	A protéger du gel et de la chaleur
	Nomenclature de classement selon ICPE : 1432 c
Durée de stockage	2 ans dans son emballage d'origine COEX
Manipulation	Manipuler le produit uniquement dans une aire bien ventilée Éviter de respirer les vapeurs Lire attentivement les recommandations portées sur l'étiquette.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle	
-Protection respiratoire	En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
-Protection des mains	Gants imperméables
-Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié
-Protection des yeux	Lunettes de sécurité
Mesure d'hygiène	Se laver les mains et toute zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail Lavez les vêtements avant réutilisation
Contrôle de l'exposition	Limite pour les solvants: VME= 100 ppm, soient 435 mg/m ³ .

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide orangé
Valeur du pH	7,0 (émulsion dans l'eau 1%)
Température de décomposition	T° de décomposition 150°C
Point d'éclair	> 55°C
Masse volumique	+/- 1140 g par litre
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans	l'acétone, les aromatiques, l'acétate d'éthyle : 100 % méthanol, hexane : < 100%

10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques (oxydes de carbone et d'azote)
Matières à éviter	Eviter les matières fortement basiques, ou fortement acides ou fortement oxydantes.
Conditions à éviter	Flamme nue. Chaleur

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	DL50 orale (rat) >1128 - 1200 mg/kg. DL50 dermale (lapin) > 4000 mg/kg
Effets locaux	Irritant pour la peau (lapin), irritant pour l'oeil (lapin)
Sensibilisation	Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections sous cutanées.
Toxicité chronique	Aucune
Effets cancérogènes	Cat 3
Autres informations	DSE (rat) 813 mg/kg nourriture DJA 0,025 mg/kg

12. Informations écologiques

Ecotoxicité	Aquatic
	LC50 (96h) (truite arc en ciel) 4,2 mg/L.
	EC50 (48h) (daphnie) =4,9 mg/L.
	EbC50 (72h) (algue verte) =0,024 mg/L.
	ErC50 (72h) (algue verte) =0,033 mg/L.
	IZNT : 5 mètres
	Autres
	LD50 orale (caille) > 2000 mg/kg.
	LC50 14 jours (Eisenia foetida) = 421 mg/kg
Autres	Données relatives à la substance prochloraz
	Sol DT50 en laboratoire : 92 à 171 jours
	Sol DT50 en champs : 5 à 37 jours
	Eau DT50 >> 30 jours (pH 7)
	Système sediment/eau : DT50 = 288-349 Jours

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets	Éviter le rejet dans l'environnement
	Les emballages vides seront rincés avant destruction en centre agréé uniquement.
	Éliminer les eaux de lavage conformément à la réglementation.
	La réutilisation des emballages est interdite.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	3082
Groupe d'emballage	III
Classe ADR/RID	Classe 9
	Substance dangereuse du point de vue de l'environnement
	N.S.A.(prochloraz)

15. Informations réglementaires

Réglementation communautaire	Xn – Nocif
Phrases de risques	R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau. R48/22 : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Conseils de prudence	S2 - Conserver hors de la portée des enfants. S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S24/25 – Eviter le contact avec la peau et les yeux. S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37 – Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S45 – En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. S60 – Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

16. Autres informations

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
